



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Liens: [Publication](#)

[NBB.Stat](#)

[Information générale](#)

Le compte satellite des institutions sans but lucratif 2009 – 2014

Ce mercredi 14 juin 2017, l'Institut des Comptes nationaux (ICN) publie les données relatives au compte satellite des institutions sans but lucratif (ISBL) pour les années 2009 à 2014. Par rapport à l'édition précédente du compte, cette nouvelle publication présente deux atouts particuliers : elle porte sur une période longue de six années et, pour la première fois, elle s'inscrit dans le cadre des comptes nationaux établis selon la méthodologie SEC2010.

Les fondements de l'établissement du compte n'ont pas été modifiés même si des améliorations qualitatives ont été apportées. Un complément d'information succinct concernant les sources utilisées et la méthodologie appliquée est fourni dans l'encadré à la fin du communiqué de presse.

Le compte satellite des ISBL de la Belgique couvre plus de 18 800 entités en 2014. Le poids de la sphère associative dans le PIB est de 5,4 %, avec une valeur ajoutée brute à prix courants s'élevant à 21,8 milliards d'euros, en hausse de 2 % par rapport à 2013. En termes de rémunérations des salariés et surtout d'emploi, la place des ISBL dans l'économie belge est plus importante encore. Ainsi, avec 467 000 salariés occupés en 2014, la part des ISBL dans l'emploi salarié total de l'économie belge s'élève à 12,3 %. Qui plus est, l'évolution de l'emploi salarié a été plus dynamique dans le secteur associatif que dans l'ensemble de l'économie: en moyenne sur la période 2009-2014, il s'est accru de 2,1 % par an, contre une croissance de 0,4 % enregistrée au niveau de l'économie totale. En 2014, la hausse de l'emploi dans les ISBL s'est chiffrée à 1,3 %, soit un point de pourcentage de plus que dans l'ensemble de l'économie.

Le poids relatif des associations a donc eu tendance à augmenter au fil des années en termes d'emploi et de rémunérations générées.

COMPTE SATELLITE DES ISBL EN QUELQUES CHIFFRES

	2009	2014	Evolution en 2014
Nombre d'ISBL couvertes par le compte satellite (unités)	18 570	18 847	+0,0 %
Valeur ajoutée brute à prix courants			
en millions d'euros	17 991,9	21 800,6	
en p.c. du PIB	5,2	5,4	+2,1 %
Rémunérations des salariés			
en millions d'euros	16 361,3	19 999,3	
en p.c. des rémunérations dans l'ensemble de l'économie	9,1	9,8	+1,2 %
Emploi salarié			
en milliers de personnes	420,7	467,0	+1,3 %
dont : santé humaine et action sociale	288,7	326,4	
services généralement marchands	56,9	60,5	
organisations associatives diverses	39,9	41,7	
en p.c. de l'emploi salarié dans l'ensemble de l'économie	11,3	12,3	

Source : ICN.

Les branches d'activité de la santé et de l'action sociale constituent le terrain privilégié de l'activité des associations, contribuant chacune pour environ un tiers à la valeur ajoutée totale dégagée par le secteur associatif. Mais les associations exercent également 11 à 12 % de leur activité dans les branches de services traditionnellement dominées par les sociétés et indépendants (services dits marchands) comme le commerce, l'horeca, la R&D, les services administratifs et de soutien aux entreprises, etc.

Si l'on considère l'emploi comme indicateur du poids de la sphère associative dans l'économie de chacune des régions, il apparaît que les ISBL occupent une place relative identique en région flamande et en région wallonne (respectivement 12,7 et 12,6 % de l'emploi total de chaque région) et plus élevée qu'en région bruxelloise (10,4 %).

La comparaison des statistiques montre également que l'emploi moyen par ISBL est sensiblement plus élevé en région flamande.

DIMENSION REGIONALE DU COMPTE SATELLITE DES ISBL (2014)

	Région de Bruxelles- capitale	Région flamande	Région wallonne
Nombre d'ISBL couvertes par le compte satellite (unités) (1)	4 996	6 206	7 048
Rémunérations des salariés en millions d'euros	3 533,3	11 399,5	5 066,5
Emploi salarié en milliers de personnes	63,9	277,8	125,4
dont : santé humaine et action sociale	32,6	208,3	85,6
services généralement marchands	7,3	37,0	16,3
organisations associatives diverses	16,4	14,6	10,6
en p.c. de l'emploi salarié de la région	10,4	12,7	12,6

Source : ICN.

(1) La population ici visée est strictement limitée aux ISBL occupant du personnel salarié. Ainsi, les ISBL n'occupant pas de personnel salarié mais déposant des comptes annuels auprès de la Centrale des bilans ne sont pas retenues dans ce tableau. De plus, une ISBL qui dispose d'établissements dans plusieurs régions est comptabilisée dans chacune des régions concernées. Pour ces raisons, le nombre total d'ISBL repris dans le présent tableau diffère de celui présenté dans le tableau précédent.

Complément d'information

Par "compte satellite", on entend un ensemble de tableaux statistiques cohérents avec le cadre central des comptes nationaux, mais dans lequel on peut adopter une approche spécifique et ajouter des éléments qui ne sont pas repris dans les comptes nationaux, afin de décrire la réalité économique d'un autre point de vue.

Le compte satellite des ISBL est élaboré sur la base d'une méthodologie approuvée par les Nations Unies. La population du compte comporte principalement les unités du secteur privé qui, d'une part, occupent du personnel salarié et/ou déposent des comptes annuels auprès la Centrale des bilans et, d'autre part, adoptent la forme juridique d'association sans but lucratif (ASBL) ou une forme juridique sans but de lucre plus particulière (fondation, union professionnelle, etc.). Les associations de fait qui emploient du personnel et qui ne poursuivent pas un but de lucre (syndicats entre autres) font également partie de la population. Par contre, les associations appartenant au secteur des administrations publiques ne sont pas comprises dans la population étudiée.

Diverses sources de données sont combinées afin de constituer le compte satellite des ISBL. Les comptes annuels déposés par les associations les plus grandes auprès de la Centrale des Bilans de la Banque nationale de Belgique constituent une source privilégiée. Cette information est complétée par le recours à des méthodes alternatives d'estimation afin de couvrir les plus petites ISBL qui ne doivent pas déposer de comptes annuels.